

L.G.V : Grands Projets Sud Ouest



Lettre de Monsieur le Maire et de son Conseil Municipal aux habitants de Saint Médard d'Eyrans

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le 31 mai 2010, le Comité de pilotage (COPIL) s'est à nouveau réuni afin d'arrêter définitivement le **fuseau de 1000 mètres** dans lequel la future LGV doit être construite.

Ce fuseau est **identique** en tout point à celui que le COPIL avait déjà choisi le **10 janvier** dernier. Entre ces deux dates, une concertation a été menée entre Réseau Ferré de France et les représentants de la viticulture afin de déterminer l'opportunité d'une modification du fuseau à la sortie de notre commune. Les représentants de la viticulture ont en effet proposé un fuseau différent de celui qui a été arrêté au mois de janvier, permettant ainsi d'éviter les propriétés viticoles du secteur des Graves. Après ce temps de concertation, le COPIL a choisi **de ne pas modifier** le fuseau initialement arrêté au mois de janvier 2010. Monsieur le Préfet va maintenant transmettre cette décision, pour approbation, à Monsieur le Ministre des transports.

Notre commune sera donc traversée par **une voie supplémentaire** positionnée en parallèle des deux voies ferrées déjà existantes, **côté est (côté Garonne)**. Cette 3ème voie sera réalisée depuis le triage d'Hourcade (Villenave d'Ornon) et traversera Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans. A la sortie de Saint Médard d'Eyrans, **deux nouvelles voies dédiées à la Ligne à Grande Vitesse** seront construites.

Vous trouverez au verso la carte que nous a transmise RFF et qui montre que sur Saint Médard d'Eyrans **le fuseau est ramené à 35 mètres** dans la traversée du village. A ce jour, nous restons dans l'attente de la transmission par R.F.F. des **cartes définitives** relatives à la décision du COPIL du 31 mai 2010. Tout en continuant, avec les autres maires du secteur, les différentes actions qui permettraient de contrecarrer ce projet, il apparaît nécessaire de poser un certain nombre de questions à Réseau Ferré de France et notamment par exemple :

- sur le devenir des passages à niveau et du pont qui enjambe la voie ferrée existante
- sur les protections phoniques à mettre en place
- sur la restructuration des voiries
- sur le nombre exact d'habitations expropriées, etc...

Restant à votre entière disposition,

Bien cordialement,

Le Maire et son Conseil Municipal

Toutes les informations relatives à cette affaire sont consultables sur :

www.saint-medard-deyrans.fr rubrique LGV

www.gpso.fr